

Cet exemple est édifiant quant à la manière peu regardante des agents de fisc, notamment en amont, c'est-à-dire au moment du recensement annuel et de la qualification en nomenclature.

Autour de ces lieux chics et avenants, des dizaines de métiers licites et illicites concourent à la satisfaction des moindres désirs et autres fantasmes du client.

Notre propos ici n'est pas celui de jeter quelque regard moralisant sur les turpitudes accomplies au sein et autour des Riads. Juste la conformité du comportement des loueurs de chambres avec l'agrégat central de toute vie en commun : l'impôt. Principale composante du triptyque attaché à toutes sortes d'appartenances à la cité au côté de la défense du territoire et le respect des fondements du régime, l'impôt demeure mal « facturé », mal compris et mal payé chez nous. Feu Hassan II avait, à maintes occasions, pointé cette mauvaise habitude, principalement auprès de la classe A.

Comment expliquer, à titre d'exemple, le fait que près de 40.000 entreprises puissent allègrement déclarer un résultat déficitaire ? Les niches de taxation de la richesse créée sont nombreuses à n'avoir pas été identifiées et « correctement » assujetties à l'impératif fiscal. Tantôt premier, tantôt second dans la hiérarchie de drainage de devises, le tourisme campe des métiers et des activités périphériques hautement lucratives.

Il ne s'agit pas de traquer les bénéfices à la manière des limiers de la P.J, trop d'impôt tuant l'impôt. Simplement identifier l'accumulation de la richesse, la quantifier avant de la qualifier au vu de la nomenclature fiscale établie par la loi. Que des aménagements et des incitations fiscales puissent être accordés par la force des textes normatifs ou à la faveur des dispositions spécifiquement locales, cela ne choque point le reste des contribuables. La transparence constitue l'épine dorsale de toute velléité de bonne gouvernance.

Contrastes

Cela dit, à ce niveau, comme le souligne Khalid Tritki, notre confrère du magazine « Challenge » (N°119- 18-24 novembre 2006), il existe pour le moins un contraste incompréhensible entre le volume des recettes comparé au PIB, notamment au titre de l'impôt sur les sociétés (IS). Mais ce contraste, empêche-t-il, en quoi que ce soit, la rationalisation de l'assiette et le traitement sérieux des niches fiscales existantes et/ou potentielles ?

A la mort de son mari, Hajja Saâdia a vite réaménagé le Riad familial en espace hôtelier. Aidée de ses deux filles et son fils, elle gère la location sans mettre en place le moindre registre administratif ou comptable. Elle encaisse le prix des nuitées en cash et ne délivre aucune facture. En contrepartie, elle n'offre qu'une partie des services disponibles chez la concurrence : repas commun, hammam collectif, produits hygiéniques et serviettes basiques...etc. A 35 € la chambre, elle fait le plein à 175 €.

Ayant échappé à la patente comme à l'IS, elle ne s'acquitte que du seul impôt foncier (TU + TE).

A Marrakech, sur toute la chaîne fiscale du foncier, l'Etat est lésé. Le phénomène du « noir » y est évident. La part du noir a atteint le record de 70% sur certains produits résidentiels de très haut standing. Dès l'acquisition du terrain, la pratique du noir s'installe et s'insère dans un système corruptif incluant toutes sortes de bakchichs et autres « caouas ».

A la fin des travaux, l'ensemble immobilier, de quelque volume qu'il puisse être, présente un déficit réel au vu des prix de vente déclarés. Solution (devenue) évidente : l'alignement par le haut sur le marché spéculatif et la minoration soutenue du prix déclaré chez le notaire. *« C'est la seule issue possible si l'on veut sortir avec un petit morceau de pain ». Quelquefois, malgré le noir que nous encaissons et que les services de l'enregistrement guettent assidûment, nous nous retrouvons avec de sérieux déficits réels. Essayez d'intégrer les agios des crédits contractés, les fluctuations des prix des produits..., vous verrez que les marges ne sont pas si vastes qu'on le dit »,* nous déclare Hadj Abdelkébir A.

Notre interlocuteur est bien dans son rôle et c'est, somme toute, de bonne guerre. Mais l'acte de mettre une richesse créée dans la zone obscure est un acte éminemment délictuel. Ici l'Etat doit défendre l'un de ses droits les plus régaliens, à savoir la juste collecte de l'impôt. Du côté des services fiscaux, la problématique se limite tout simplement à l'indigence des moyens d'imposition et de vérification. *« A tous les stades du recoupement, l'omerta veille.*

De plus, la pression du traitement quotidien et de l'accueil des contribuables mobilisent l'essentiel de nos moyens humains et logistiques », déclare Ahmed G. inspecteur des impôts. Notaire à Marrakech, Me Idali assure connaître « la généralisation de la pratique du noir », mais il se défend d'en couvrir. *« Avant de se présenter pardevant nous, les deux parties liquident combines et combinaisons éventuellement conclues. Notre rôle n'est pas celui de détecter les tricheries fiscales, mais de consigner fidèlement les transactions telles que le vendeur et l'acquéreur en déposent les termes et les outils financiers auprès de nos études ».*

Nepotisme

En vérité, la part de l'absurde et des comportements de type népotique ou franchement corruptif demeure immense. Même en excluant l'informel, quasiment premier ou second employeur du pays, l'Etat pourrait lever, selon les experts nationaux et internationaux les plus sérieux, huit à dix milliards de dirhams supplémentaires d'impôts par le seul truchement de la juste application des dispositions de la loi.

Un exemple courant à Marrakech : les appartements loués ne sont soumis ni aux fiches de police ni à l'impératif du registre des nuitées. Pensez qu'un appartement est loué, selon la saison, la durée du séjour et l'emplacement, à une somme allant de 300 à 4.000 DH / nuitée ! Des mini-palaces de la Palmeraie ont reçu des hôtes à 50.000 DH/jour, avec un packaging imposant, il est vrai. Que tire l'Etat de ce secteur à la fois dynamique et fiscalement sous-marin ?

« Si l'on veut disposer des moyens incitatifs suffisants pour dynamiser les secteurs à haute valeur ajoutée, il faut aller dénicher les zones sombres de l'économie marocaine. Le train de l'Etat coûte encore trop cher, la part équipementière demeure

indigente au vu du budget de fonctionnement. Où chercher l'argent pour dynamiser ? Les privatisations ne sont ni éternelles ni régulières. L'endettement automatique est irresponsable aux yeux d'une économie moderne. Il reste donc la bonne gestion de l'instrument fiscal. De préférence avec adresse et bonne articulation », nous dit Mohamed El Faïz, professeur d'économie à l'université Cadi Ayyad.

La pratique de l'hébergement «clandestin», parce qu'extracomptable, participe d'un comportement incivique. Priver la communauté des Marocains du coût d'une école, d'un hôpital ou d'une autoroute est proprement antipatriotique. Des échos concordants attestent du fait que même des hôtels hautement étoilés pratiquent la « passe » quand ils zappent l'inscription sur les fiches de police ou le registre des clients.

On devine aisément le danger de ce type de pratiques, y compris au titre de la sécurité de l'Etat lui-même. Les armes trouvées derrière le climatiseur d'une chambre d'Atlas Asni ne l'ont pas été par des Djinns. Les autorités cherchent toujours le coupable.

Une bonne gouvernance commence par la rationalisation des méthodes. Il est temps pour l'Etat d'aller récolter son dû !